

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2348

3 octobre 2011

### SOMMAIRE

4ART S.A. ....	112687	Immo Prime S.A. ....	112696
AD GSM Center S.A. ....	112686	Incar Equipment S.A. ....	112697
A&G Global Sicav ....	112685	Investec S1 (Lux) S.à r.l. ....	112696
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion ....	112687	KAHE Design et Décoration S.A. ....	112698
AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l. .....	112688	Kaola S.à r.l. ....	112698
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l. ....	112688	Kelso CCS II S.à r.l. ....	112697
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 6) S.à r.l. ....	112689	Kelso CCS I S.à r.l. ....	112697
Audit and Property S.A. ....	112689	Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. ....	112701
Audit and Property S.A. ....	112693	Kléber Luxembourg S.à r.l. ....	112703
BCSP V CE Lux III S. à r.l. ....	112702	LS7 Management S.à r.l. ....	112689
Bruskort International S.à r.l. ....	112685	LuxCo 98 S.à r.l. ....	112700
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l. ....	112697	Mads Skak Olufsen s.à r.l. ....	112700
Clestra S.A. ....	112694	Mirae Asset Global Discovery Fund ....	112700
CPI I&G Alte Elbgaustrasse S.à r.l. ....	112693	Nikos International Spf S.A. ....	112695
CPI I&G Finance Co. S.à r.l. ....	112701	Paladin Holding S.A. ....	112686
CPI I&G France S.à r.l. ....	112698	Parteuropa Holding ....	112700
CQLT SaarGummi Holding S.à r.l. ....	112690	Personem (SPF) S.A. ....	112704
DCG Management Company S.A. ....	112689	PGF II S.A. ....	112704
De Luxe Holding S.A. ....	112698	PL.LUX s.à r.l. ....	112704
De Luxe S.A. ....	112698	Polybotes Investments SA ....	112688
Diapason Funds ....	112658	Quadra Mainz Telekom S.à r.l. ....	112686
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	112687	Rodrigues & Silva S.à r.l. ....	112701
EFG Bank (Luxembourg) S.A. ....	112692	Saler S.A. ....	112702
Euro Art Luxembourg Sàrl ....	112694	Spinrite Luxco S.à r.l. ....	112702
Euro Art Luxembourg Sàrl ....	112687	Spirit & Taste Sàrl ....	112702
Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. ....	112693	Thai Union EU Seafood 1 S.A. ....	112703
Goldman Sachs Structured Investments II SICAV ....	112694	Théola S.à r.l. ....	112703
HTV Invest ....	112692	Transports Heico S.A. ....	112692
Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. ....	112696	USG Financial Forces S.A. ....	112703
		WIKIO Luxembourg ....	112684
		Xacat Investments ....	112684
		ZHAROL Immobilière S.A. ....	112684
		Zharol S.A. ....	112685

**Diapason Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.607.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Diapason Commodities Management S.A, a "société anonyme" organised and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Switzerland, registered with the Swiss trade and companies register under number CH-550-1037427-1,

represented by Mrs Alexandra Schmitt, employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 7<sup>th</sup> September 2011.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" named "Diapason Funds " and qualifying as a "a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" ("SICAV-FIS") which it intends to incorporate.

**Title I. Denomination, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital – specialised investment fund) under the name of Diapason Funds (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

The Board is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg and, to the extent it is allowed by the law, to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may also be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation or, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, by the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Title II. Share capital – Shares – Net asset value**

**Art. 5. Share Capital.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 12 hereof.

The initial subscribed capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) fully paid up shares which may be entirely redeemed at their initial value of EUR 31,000 by the launch date of the first sub-fund.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71(1) of the Law, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Board shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the Board.

The Board may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 17 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Board shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of shareholders of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, or the Board may consolidate ("reverse split") or split the shares of such Sub-Fund or Class.

**Art. 6. Issue of shares.** The Board is authorized without limitation to issue further partly or fully paid shares, as determined by the Board, at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents, without reserving to the existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the shares to be issued.

Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the Board and disclosed in the sales documents.

In case the Board decides that investors have to commit to subscribe shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the Board.

The procedures relating to Commitments and drawdown of Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on to the Net Asset Value for the relevant Class as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof plus a subscription charge, if any, as the sales documents may provide. The Board may also make such adjustment to the issue price as it may consider appropriate to ensure fairness between the shareholders. For the avoidance of doubt, the issue price may among others also be based at any time on the initial subscription price for the relevant Sub-Fund or Class, plus a subscription charge, if any, as the sales documents may provide.

In addition, a dilution levy may be imposed on subscriptions requests for shares of a Sub-Fund as specified in the sales documents. Such dilution levy should not exceed such percentage of the Net Asset Value per Share, as may be decided in the discretion of the Board and disclosed in the sales documents.

Shares of the Company are restricted to institutional investors, professional investors or any other well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law ("Eligible Investors").

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

The Board is further authorised to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 11 hereof.

The Board may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. To the extent required by the applicable laws and regulations, the contributed assets shall be valued in a report issued by the auditor of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder, unless the Board considers that the subscription in kind is in the interest of the Company in which case such costs may be borne in all or in part by the Company.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances

where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 7. Form of shares.** The Company will in principle issue shares in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Eligible Investor of the holders of the bearer shares.

All issued registered shares of the Company shall be inscribed in the register of shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company. The Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile as notified to the Company and the number and Class(es) of shares held by him.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that a shareholder does not provide such address, or such notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the Register as full owner of the shares. The Company shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which he might properly have to request a change in the registration of his shares.

The Company will recognise only one holder per share. In the event of joint ownership the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share(s) until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Fractions of shares up to the number of decimal places to be decided by the Board will be issued if so decided by the Board. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders and under which conditions or whether the shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding.

Any share certificates shall be signed by two (2) directors or by a director and an official duly authorized by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorized official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee and such other documentation as the Company may require.

The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and refuse any transfer of shares to be entered in the Register in circumstances where such transfer would result in shares being held by any person not qualifying as an Eligible Investor.

**Art. 8. Mutilation of shares.** If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

**Art. 9. Restrictions on the ownership of shares.** The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring

any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the Net Asset Value of the relevant shares, determined in accordance with Article 12 hereof less any service charge (if any). Where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the Redemption Price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

**Art. 10. Redemption and Conversion of Shares.** As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund or Class in the sales documents, any shareholder may request the redemption of all or part of his/her/its shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the Board in the sales documents and within the limits provided by law and these Articles. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be based on to the Net Asset Value for the relevant Class as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof less any redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the Board may determine, and such rounding may accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 11 hereof.

The Board may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be published in the sales documents relating to the sale of such shares.

The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

The Board may (subject to the principle of equal treatment of shareholders and, if required by the applicable laws and regulations, the consent of the shareholder(s) concerned) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the applicable redemption price attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents. If required by the applicable laws and regulations, such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption is revocable under the conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents, if any, and in the event of suspension of redemption pursuant to Article 11 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first redemption day after the end of the suspension.

Unless otherwise provided for in the sales documents, any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes under the terms, conditions and limits set forth by the Board in the sales documents. The Board may notably impose restrictions between Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If on any given redemption or conversion day (as defined in the sales documents), redemption requests and/or conversion requests exceed a certain level determined by the Board and set forth in the sales documents, the Board may decide that the processing of part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred or that part or all the payment of the relevant redemption requests will be deferred for such period and in a manner that the Board considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund or Class and of the Company. On the next redemption or conversion day (as applicable) following that period, the redemption and conversion requests the processing of which has been deferred will be met in priority to a later request, subject to the same limitation as above.

The Board may refuse redemptions (or conversions) for an amount less than the minimum redemption (or conversion) amount as determined (if any) by the Board and disclosed in the sales documents, or any other amount the Board would determine in its sole discretion.

If a redemption would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the Board shall determine from time to time, then such shareholder may be deemed to have requested the redemption of all his/her/its shares of such Sub-Fund or Class.

The Board may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Board and to be published in the sales documents of the Company.

The Board or any duly appointed agent may further decide to compulsorily redeem shares the subscription of which would not be made in accordance with the sales documents of the Company or whose wired subscription amounts would be insufficient to cover the relevant subscription price (including, for the avoidance of doubt, any applicable subscription charge). Such redemption will be carried out under the most favourable conditions for the Company, including among other the possibility for the Company to keep the difference between the redemption price and the subscription price when the latter is lower than the former or claim to the relevant investor that difference when the latter is higher than the former.

In exceptional circumstances relating to a lack of liquidity of certain investments made by certain Sub-Funds and the related difficulties in determining the Net Asset Value of the Shares of certain Sub-Funds, the treatment of redemption requests may be deferred and/or the issue, redemptions and conversions of Shares suspended by the Board.

In the same circumstances, the Board may consider the creation of side-pockets via any means and to the largest extent authorised pursuant to applicable Luxembourg laws and regulations and, as the case may be, subject to prior clearance from the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

In addition to the foregoing, the Board may decide to temporarily suspend the redemption of shares if exceptional circumstances as set forth in Article 11, so warrant.

The Board may suspend the redemption rights of any shareholder if the Board deems it necessary to comply with anti-money laundering laws and regulations or any other legal requirement applicable to the Company, its investment manager, the administrative agent and their respective affiliates or any other service provider to the Company. The Board may also suspend the redemption rights of any shareholder if in its opinion the effect of such redemptions would be to seriously impair the Company's (or any Sub-Fund's) ability to operate or to jeopardise its tax status. In such a case, the Board shall not suspend redemptions for a period exceeding 90 days after any redemption day as of which a shareholder has made a redemption request. If at the end of such 90 days period the suspension is not lifted (e.g., because the reason for the suspension continues to exist), the Company will consider entering into a liquidation procedure in accordance with the provisions of these Articles.

In addition, a dilution levy may be imposed on any redemption or conversion requests for Shares of a Sub-Fund. Such dilution levy should not exceed such percentage of the Net Asset Value per Share, as may be decided in the discretion of the Board and disclosed in the sales documents.

Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

**Art. 11. Frequency of the calculation of the NAV.** The Net Asset Value of shares shall, for the purpose of the redemption, conversion or issue of shares, be determined by the Company or any agent appointed thereto, under the responsibility of the Board, from time to time, but in no instance less than once per year, as the Board may determine (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Day").

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Sub-Fund(s) and consequently the issue, redemption and conversion of shares of such Sub-Fund(s), it being understood that where the context so requires "Sub-Fund" may also be read as "Class", during:

(a) any period when any of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the such Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in, is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board, disposal or valuation of assets held by the Company attributable to such Sub-Fund(s) is not reasonably practical without this being detrimental to the interests of Shareholders, or if in the opinion of the Board, the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when dealing the units/shares of an investment vehicle in which the concerned Sub-Fund(s) may be invested is restricted or suspended; or, more generally, during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for any of the concerned Sub-Fund(s)' investments is not possible; or

(e) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such SubFund(s) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of the Company cannot in the opinion of the Board, be effected at normal rates of exchange; or

(f) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any SubFund(s), or informing the shareholders of the decision of the Board to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(g) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company, attributable to the concerned Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained; or

(h) during any other circumstance where a failure to do so might result in the Company, any of its Sub-Funds or its shareholders incurring any liability, pecuniary disadvantages or any other detriment which the Company the Sub-Fund or its shareholders might so otherwise not have suffered.

If there have been created within a Sub-Fund several Classes, the above shall apply at the level of a Class, if relevant. Notice of the beginning of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the determination of the Net Asset Value has been suspended.

In case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application

will be dealt with on the first applicable subscription, redemption or conversion day (as applicable) following the end of the period of suspension.

**Art. 12. Valuation regulations.** Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the Net Asset Value of shares of each Class within each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be calculated in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and annual financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards and expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure. It shall be determined as at any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class as at such Valuation Day, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Day, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

A. The assets of the Company shall be deemed to include (without limitation):

- (1) All cash at hand and on deposit, including interest accrued thereon.
- (2) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including the proceeds of securities sold but not delivered).
- (3) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company.
- (4) All stock dividends, cash dividends and cash distributions declared receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company.
- (5) All interest accrued on any interest-bearing asset owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset.
- (6) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as they have not been amortised.
- (7) The liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in.
- (8) All other assets of any kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- 2) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the last closing prices or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;
- 3) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as quoted or nonquoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board on the basis of foreseeable sales prices;
- 4) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;
- 5) Futures and options are valued by reference to the last available closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices;
- 6) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.
- 7) Investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values and for which there is sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board, such change of value.



8) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

The Board, or any appointed agent, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value and is in accordance with good accounting practice.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by brokers, or (iii) by a specialist duly authorized to that effect by the Board. Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the Board.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fail(s) to provide valuations to the administrative agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent is authorized to postpone the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, redemption and conversion prices. The Board shall be informed immediately by the administrative agent should the situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 12 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include (without limitation):

- (1) All loans, bills and accounts payable.
- (2) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans).
- (3) All accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administration agent's fees and registrar and transfer agent's fees).
- (4) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company.
- (5) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company.
- (6) All other liabilities of the Company, of whatever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the constitutional documents, all translation costs, fees and expenses payable to the investment manager(s)/ advisor(s), including performance fees, if any, the custodian and its correspondent agents, the administrative agent, domiciliary and corporate agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor or other agents and employees of the Company, as well as any permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the cost of convening and holding shareholders' and directors' meetings, reasonable travelling expenses of directors, directors' fees, all taxes and duties charged by governmental or similar authorities and stock exchanges, the costs of publishing the issue and repurchase prices as well as any other operating costs, including the costs of buying and selling assets, finder fees, financial, banking and brokerage expenses and all other administrative costs as well as interest, bank charges, currency conversion costs, postage, telephone and telex, insurance costs, including insurance costs for the directors, employees and agents of the Company, costs and expenses related to legal, notarial and /or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, involving, directly or indirectly, the Company, directors, employees and agents of the Company as well as legal, to the extent as permitted by law, notarial and/or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, related, directly or indirectly to former or existing shareholders.

In assessing the amount of such liabilities, the Company shall take into account pro rata temporis any expenses or other costs, administrative and other, that occur regularly or periodically.

C. There shall be established a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund in the following manner:

- (1) Proceeds resulting from the issue of shares in different Sub-Funds shall be allocated in the Company's books to the pool of assets of that Sub-Fund and the assets, liabilities, commitments, revenues and expenses relating to that Sub-Fund shall be allocated to the corresponding pool in compliance with the provisions below.

(2) When an income or asset is derived from another asset, such income or asset will be recorded in the Company's books under the same Sub-Fund holding the asset from which it derived, and, on each revaluation of the asset, the increase or decrease in value shall be allocated to the corresponding Sub-Fund.

(3) When the Company incurs a liability attributable to a specific asset in a given pool of assets or to a transaction performed in relation to the assets of a given Sub-Fund, this liability shall be allocated to that Sub-Fund.

(4) If an asset or a liability of the Company cannot be allocated to a given Sub-Fund, this asset or liability shall be allocated to all Sub-Funds pro rata to their respective Net Asset Values or in any other manner the directors may decide in good faith.

(5) Following a dividend distribution to shareholders of a Sub-Fund, the Net Asset Value of that Sub-Fund shall be reduced by the amount of such distribution.

If there have been created within a Sub-Fund two or more Classes, the allocation rules set above shall apply, mutatis mutandis, to such Classes.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any agent which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) each of the Company's shares subject to a redemption request shall be considered as a share issued and outstanding until the close of business on the Valuation Day on which it is redeemed and its price shall be considered a liability of the Company from the close of business on such Valuation Day until the price has been paid;

(b) each share of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which it has been allotted and the price thereof, until received by the Company shall be deemed a debt due to the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency in which the Net Asset Value per share of the relevant Class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant Class; and

(d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for the Company on such Valuation Day to the extent practicable.

**Art. 13. Co-management.** The Board may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to compliance with applicable regulations.

### Title III. Administration and Supervision

**Art. 14. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period determined by such meeting in compliance with the law, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director appointed by a general meeting of shareholders, because of death, retirement or otherwise, the remaining directors so appointed may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Meeting of the Board.** The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the Chairman or by any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. Any Director may attend

a meeting of the Board using teleconference or videoconference means. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another Director as proxy at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the directors or by telex, cable, telegram, telefax message or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

**Art. 16. Minutes.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, as the case may be, pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 17. Powers of the Board.** The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such conflict and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The preceding paragraph does not apply where the decision of the Board or by the single director relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity promoting the Company or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations.

**Art. 19. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20. Signatory power.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.

**Art. 21. Auditor.** The Company shall appoint a réviseur d'entreprises agréé (independent auditor) who shall carry out the duties prescribed by of the Law. The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year Distribution**

**Art. 22. General meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 23. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 4<sup>th</sup> of the month of June at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

If permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at another date, time or place than those set forth in the preceding paragraph, which date, time or place are to be decided by the Board.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific Sub-Fund or Class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 24. Quorum and Voting.** The quorum and notice periods required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

If permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to participate at a general meeting of shareholders and to exercise the voting right attached to his/its/her shares will be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date.

Each share of whatever Class and regardless of the Net Asset Value per share within the Class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. A company may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the general meeting, the agenda of the general meeting, the proposal submitted to the decision of the general meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

**Art. 25. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 26. Distributions.** The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the Board.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company became less than the minimum prescribed by the Law.

A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

## Title V. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

**Art. 28. Liquidation and Amalgamation.** If the net assets of any Sub-Fund or Class fall below or do not reach an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class concerned justifies it or in order to proceed to an economic rationalisation, the Board has the discretionary power to liquidate such Sub-Fund or Class by compulsory redemption of shares of such Sub-Fund or Class at the Net Asset Value per share (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Day at which such a decision shall become effective. The decision of the liquidation will be published by the Company prior to the effective date of the liquidation and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board decides otherwise in the interests of, or in order to ensure equal treatment of, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of redemption or conversion charges (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses).

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a general meeting of Shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the Board and with its approval, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of Shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which could not be distributed to the relevant shareholders upon the close of the liquidation of a Sub-Fund or Class will be deposited with the Caisse de Consignation to be held for the benefit of the relevant shareholders. Amounts not claimed will be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Upon the circumstances provided for above, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment ("UCI"), or to another sub-fund within such other UCI (the "new Sub-Fund") and to re-designate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders), it being understood that where the context so requires, "Sub-Fund" may also be read as "Class". Such decision will be notified to the shareholders concerned (together with information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the Board and with its approval, of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI or to a sub-fund within such other UCI may be decided by a general meeting of the shareholders of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund who have voted in favour of such amalgamation.

## Title VI. Final provisions

**Art. 29. Custodian.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian").

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

**Art. 30. Amendment of the Articles.** These Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 31. Name of the Company.** The Company shall enter into an investment management agreement with one or more companies of, or affiliated to, the Diapason group (hereafter collectively the "Manager"), under which agreement such Manager will advise upon and manage the portfolio investments of the Company. In the event of the termination of

the investment management agreement in any manner whatsoever, the Company will at the request of the Manager change its name forthwith to a name not resembling the one specified in Article 1 hereof, specifically not including the word "Diapason" or any similar word in any part thereof, and no further usage of the Diapason name or brand shall be used by the Company without the express consent of the entity holding the intellectual rights over the name "Diapason" (the "Diapason Owner"). The Company shall indemnify the Diapason Owner and hold it harmless from and against all liabilities, damages, losses, claims, causes of action, costs, expenses (including, without limitation, legal fees and court costs) and/or proceedings (including without limitation indirect, consequential, special, incidental, or punitive damages arising out of or in connection with the use of the name "Diapason" in any way from the effective termination date of the investment management agreement functions of the appointed Manager).

**Art. 32. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law."

*Transitional dispositions*

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2013.

*Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed for three hundred and ten (310) shares and has paid in cash thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-

*Statements*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Extraordinary general meeting*

The appearing person has forthwith taken immediately the following resolutions:

*First resolution*

The registered office of the Company is set at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Second resolution*

the following persons are appointed directors for a period ending at the first annual general meeting which will be held in 2013

- Lionel Motière, professionally residing at Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Switzerland;
- Justin Egan, professionally residing at 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Guillaume Le Fur, professionally residing at Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Switzerland.

*Third resolution*

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, has been appointed as independent auditor of the Company for a period ending at the first annual general meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

Diapason Commodities Management S.A., une société anonyme, constituée et régie en vertu des lois de Suisse, avec siège social au Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Suisse, enregistrée sous le numéro 2003/12449/CH-550-1037427-1 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Suisse,

représentée par Madame Alexandra Schmitt, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité, a prié le notaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme dénommée "Diapason Funds" et qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé" ("SICAV-FIS") laquelle elle déclare vouloir constituer.

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination sociale.** Il existe entre le souscripteur d'actions et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions émises par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination "Diapason Funds" (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents statuts (les "Statuts").

**Art. 3. Objet social.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relativement aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens large permis par la Loi.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Des filiales, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil").

Le Conseil est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg et même, pour autant que cela soit autorisé par la loi, vers toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut également être transféré vers une autre commune luxembourgeoise par le biais d'une résolution délivrée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant selon la procédure concernant toute modification des Statuts ou, si et dans la mesure permise et dans les conditions établies par les lois et règlements luxembourgeois, par le Conseil.

Au cas où le Conseil estime que se sont produits ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social reste une société luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social – Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale et est à tout moment égal aux avoirs nets de la Société tels que définis par l'Article 12 des Statuts.

Le capital social initial souscrit s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions entièrement payées, lesquelles peuvent être rachetées entièrement à leur prix initial de EUR 31.000 à la date de lancement du premier compartiment.

Le capital minimum de la Société est le capital minimum requis en droit luxembourgeois et doit être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé aux termes de la Loi.

Le Conseil peut, à tout moment, comme il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds, au sens de l'article 71 (1) de la Loi (chaque compartiment ou sous-fonds, un "Sous-Fonds").

La Société constitue une entité juridique unique, toutefois, les actifs de chaque Sous-Fonds seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et les actifs d'un Sous-Fonds spécifique répondront uniquement des responsabilités, engagements et obligations de ce Sous-Fonds.

Les actions ordinaires à être émises dans un Sous-Fonds peuvent, selon le Conseil, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chaque classe, une "Classe") dont les caractéristiques, termes et conditions de chacune d'entre elles seront établis par le Conseil.

Le Conseil peut créer chaque Sous-Fonds pour une période de temps illimitée ou limitée.

Les produits d'émission d'actions d'une Classe à l'intérieur d'un Sous-Fonds seront investis, conformément à l'Article 17 des Statuts, dans des titres de toute sorte ou autres avoirs autorisés correspondant à des zones géographiques, des

secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations ou d'actifs ou avec tels ou tels autres types d'action avec des caractéristiques spécifiques, tels que déterminés par le Conseil de temps à autre relativement au Sous-Fonds concerné.

Dans le but de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe, délibérant à la majorité simple, tout comme le Conseil peut consolider ("reverse split") ou diviser ("split") les actions d'un tel Sous-Fonds ou d'une telle Classe.

**Art. 6. Emission des actions.** Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre des actions supplémentaires partiellement ou entièrement libérées, tel que déterminé par le Conseil, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les actions à émettre.

Les investisseurs devront soit s'engager à souscrire des actions ou pourront directement souscrire des actions comme déterminé par le Conseil et prévu par les documents de vente.

Si le Conseil décide que les investisseurs devront s'engager à souscrire des actions, les investisseurs devront signer un contrat de souscription et y indiquer la somme totale de leur engagement (l'"Engagement" ou les "Engagements") sans préjudice d'un Engagement minimum à décider par le Conseil.

Les procédures relatives aux Engagements ainsi que leurs exécutions seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans le contrat de souscription.

Sauf décision contraire du Conseil indiquée dans les documents de vente, le prix d'émission devra être basé sur la Valeur Nette d'Inventaire pour la Classe d'action concernée déterminé conformément aux dispositions de l'Article 12 des Statuts augmenté d'une commission de souscription le cas échéant prévue par les documents de vente. Le Conseil pourra faire tout autre ajustement au prix d'émission qu'il considère approprié pour assurer l'égalité entre les actionnaires. A toutes fins utiles et pour autant que de besoin, il est précisé que le prix d'émission pourra notamment être également et à tout moment basé sur le prix de souscription initial du Sous-Fonds ou de la Classe concerné, le cas échéant assorti de frais de souscription, ainsi que les documents de vente pourront en disposer.

De plus, une charge dilutive ("dilution levy") pourra être imposée sur les demandes de souscription des actions d'un Sous-Fonds, tel que spécifié dans les documents de vente. Une telle dilution levy ne pourra excéder un pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire par action, tel qu'il pourra être décidé discrétionnairement par le Conseil et décrit dans les documents de vente.

Les actions peuvent seulement être souscrites par des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels ou tous autres investisseurs avertis au sens donné à ces termes par la Loi ("Investisseurs Eligibles").

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et/ou délivrer les actions nouvelles et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles, restant toujours dans le cadre des limites imposées par la Loi.

Le Conseil est également autorisé à déterminer les conditions d'une telle émission et de conditionner celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions doit être suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'Article 11 des Statuts.

Le Conseil peut décider d'émettre des actions contre un apport en nature conformément à la loi luxembourgeoise. Dans la mesure où cela est requis par la loi et la réglementation applicables, les avoirs qui font l'objet de l'apport en nature seront évalués dans un rapport émis par le réviseur d'entreprises de la Société. Tous coûts encourus en relation avec l'apport en nature seront à la charge de l'actionnaire concerné, sauf si le Conseil considère que l'apport en nature s'effectue dans l'intérêt de la Société, auquel cas où ces coûts pourront être entièrement ou partiellement supportés par la Société.

Le Conseil peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société reçoive la preuve suffisante que le demandeur est qualifié d'Investisseur Averti.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Averti, et qui détient des actions dans la Société, devra tenir irresponsable et indemniser la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à cette détention, au cas où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des attestations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'Investisseur Averti, ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

**Art. 7. Forme des actions.** La Société n'émettra en principe que des actions sous forme nominative. La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur dans la mesure où elle demeure en position de vérifier à tout moment le statut d'Investisseur Eligible des détenteurs d'actions au porteur.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, pour autant que notifié à la Société, et le nombre et la/(les) classe(s) d'actions détenues par lui.



Chaque actionnaire nominatif doit fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces de la Société peuvent être envoyés. Cette adresse sera consignée dans le Registre. En cas de copropriété d'actions, une seule adresse sera insérée et toutes les notices seront seulement envoyées à cette adresse.

Au cas où l'actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou au cas où les avis et annonces sont retournés comme ne pouvant être délivrés à une telle adresse, la Société peut en faire mention dans le Registre et l'adresse de l'actionnaire est censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse reçue par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'inscrite au Registre par le biais d'une déclaration écrite à la Société envoyée à son siège social ou à toute autre adresse déterminée en temps voulu par la Société.

La Société considérera la personne au nom de laquelle sont enregistrées les actions dans le Registre comme plein propriétaire des actions. La Société aura le droit de considérer tout droit, intérêt ou réclamation de toute autre personne sur ou par rapport à ces actions comme non-existante, à condition que le précité ne prive personne du droit de demander un changement de l'inscription de ses actions qu'elle pourrait raisonnablement avoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Dans le cas d'actions détenues en copropriété, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernée(s) jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme représentant les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires copropriétaires, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distribution ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré que la Société peut alors considérer comme étant le représentant de tous les actionnaires copropriétaires, ou à tous les copropriétaires ensemble, à son entière discrétion.

Des fractions d'actions jusqu'au nombre de décimales décidé par le Conseil seront émises si le Conseil en décide ainsi. De telles fractions d'actions ne conféreront pas le droit de vote mais donneront le droit de participer aux actifs nets et aux dividendes attribuables à la Classe concernées, sur une base proportionnelle.

La Société décidera si des certificats d'actions seront délivrés aux actionnaires et dans quelles conditions, ou si les actionnaires recevront une confirmation écrite de leur détention d'actions.

Les certificats d'actions, s'il y a lieu, seront signés par deux (2) administrateurs ou par un administrateur et un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées, ou par facsimile. La signature du fondé de pouvoir sera manuscrite. La Société peut émettre des certificats d'actions temporaires dans les formes décidées périodiquement par le Conseil.

Le transfert des actions enregistrées se fait par l'inscription du transfert dans le Registre par la Société sur présentation à la Société du ou des certificat(s), s'il y lieu, représentant ces actions, ainsi que des documents appropriés établissant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, et que tout autre document que la Société peut exiger.

La Société refuse de donner effet à tout transfert d'actions et refuse d'acter tout transfert d'actions dans le Registre dans les circonstances où un tel transfert entraîne une détention d'actions par une personne n'ayant pas la qualité d'un Investisseur Eligible.

**Art. 8. Mutilation des actions.** Si des certificats d'action ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties déterminées par le Conseil comme notamment une attestation délivrée par une compagnie d'assurances. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat et toutes dépenses raisonnables encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement ou en relation avec l'annulation du certificat d'action d'origine.

**Art. 9. Restrictions à la propriété des actions.** Le Conseil a le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou exigence de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Conseil, peuvent entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission de toute action ou d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sur la base d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ses actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requière que la Société rachète ces actions ou

(ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes ses actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question est obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux du jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cesse d'être actionnaire et les actions dont il était précédemment détenteur ou propriétaire seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat sont rachetées (le "Prix de Rachat") sera un montant basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées, valeur déterminée conformément à l'Article 12 des Statuts, diminuée de tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, d'être responsable à l'égard d'une autorité étrangère pour le paiement de taxes ou autres charges administratives, la Société peut par ailleurs déduire ou retenir, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de déduire ou retenir à partir du Prix de Rachat, un montant suffisant pour couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire l'assurance suffisante que leur responsabilité ne sera pas engagée, étant entendu (i) que dans certains cas le montant ainsi déduit ou retenu pourra être payé à ladite autorité étrangère concernée, ce montant auquel cas ne pourra plus être réclamé par l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire peut encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de référence de chaque Classe concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix mentionné ci-avant, aucune personne ayant un intérêt pour les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou l'une quelconque d'entre elles, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêt) de la banque comme dit ci-avant;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

**Art. 10. Rachat et Conversion des actions.** Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Sauf disposition contraire dans les documents de vente pour un Sous-Fonds ou Classe spécifique, tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux termes, conditions et limites établis par le Conseil dans les documents de vente et dans le cadre des limites imposées par la loi et les Statuts. Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire, soumise aux conditions fixées par les documents de vente de la Société, au siège social de la Société ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions accompagnées du ou des certificats délivrés en bonne et due forme (si émis).

Sauf décision contraire du Conseil et indiquée dans les documents de vente, le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 12 des Statuts, éventuellement diminuée de toute commission de rachat, s'il en est conformément aux documents de vente. Ce prix peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à la décimale la plus proche, ainsi que le Conseil peut déterminer, et cet arrondi peut être acquis à la Société le cas échéant. Des frais de vente différés peuvent être, en outre, déduits du prix de rachat si ces actions font partie d'une Classe pour laquelle des charges de vente différées ont été envisagées dans les documents de vente. Le prix de rachat par action, doit être payé dans un délai déterminé par le Conseil à la condition que les certificats d'actions, si émis, et tous les documents demandés, ont été reçus par la Société conformément à l'Article 11 des Statuts.

Le Conseil peut également déterminer, le cas échéant, la période de préavis requise pour introduire une demande de rachat de toute(s) Classe(s) spécifique(s). La durée spécifique de paiement des produits de rachat de toute Classe de la

Société et toute période de préavis applicable, de même que les circonstances de sa mise en œuvre, seront publiées dans les documents de vente relatifs à la vente des actions.

Le Conseil peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y afférents.

Le Conseil peut (sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement entre les actionnaires et, si requis par les lois et règlements applicables l'accord du ou des actionnaires concerné(s)) satisfaire totalement ou partiellement les demandes de rachat en nature en attribuant aux actionnaires revendant leurs actions des investissements faisant partie du portefeuille pour un montant égal au prix de rachat applicable attribuable aux actions à racheter ainsi que précisé dans les documents de vente. Si cela est requis par les lois et règlements applicables, de tels rachats seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société, sauf si le Conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat sera révocable sous les conditions déterminées par le Conseil et indiquées dans les documents de vente et dans le cas où le rachat est suspendu conformément à l'Article 11 des Statuts. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu le premier jour de rachat après le terme de la période de suspension.

Sauf disposition contraire dans les documents de vente, tout actionnaire peut demander la conversion totale ou partielle de ses actions d'une Classe d'un Sous-Fonds en actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou d'un autre, selon les Valeurs Nettes d'Inventaires respectives des actions des Classes correspondantes, dans les termes, conditions et limites fixées par le Conseil dans les documents de vente. Le Conseil peut notamment imposer, entre les Classes d'actions, les restrictions précisées dans les documents de vente, en ce qui concerne, entre autres, la fréquence de conversion et peut effectuer les conversions sous réserve du paiement des frais spécifiés dans les documents de vente.

La demande de conversion peut ne pas être acceptée si une opération précédente impliquant les actions à convertir n'a pas été intégralement réglée par l'actionnaire.

Si à un jour de rachat ou de conversion donné (tel que défini dans les documents de vente), les demandes de rachat et/ou de conversion dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil et indiqué dans les documents de vente, le Conseil peut décider que le traitement d'une partie ou de la totalité de ces demandes de rachat ou de conversion sera reporté ou cette partie ou tous les paiements des demandes de rachat concernés sera reportée pendant une telle période et d'une manière que le Conseil estime dans le meilleur intérêt du Sous-Fonds ou de la Classe concernés et de la Société. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées le prochain jour de rachat ou de conversion (le cas échéant) suivant cette période, les demandes de rachat et de conversion dont le traitement a été reporté seront traitées en priorité par rapport à une demande ultérieure, et aux mêmes restrictions que ci-dessus.

Le Conseil pourra refuser des demandes de rachat (ou de conversion) pour un montant inférieur au montant minimum de rachat (ou conversion) tel que déterminé de temps à autre par le Conseil et indiqué dans les documents de vente, ou tout autre montant que le Conseil pourrait déterminer discrétionnairement.

Si un rachat d'actions devait faire descendre la valeur des titres détenus par un même actionnaire dans un Sous-Fonds ou Classe en dessous du montant minimum de détention déterminé de temps à autre par le Conseil, dans ce cas, l'actionnaire sera considéré avoir demandé le rachat de la totalité de ses actions dans ledit Sous-Fonds ou ladite Classe.

Le Conseil peut, en son entière discrétion, procéder au rachat forcé ou à la conversion de toutes les actions des actionnaires dont le montant de détention est inférieur au montant minimum de détention tel que déterminé par le Conseil et prévu dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil ou tout autre agent dûment nommé peut également décider de procéder au rachat forcé de toute action dont la souscription ne serait pas effectuée conformément aux documents de vente de la Société ou pour laquelle le montant de souscription versé ne couvrirait pas intégralement le prix de souscription (incluant tout frais de souscription). Le rachat sera effectué dans les conditions les plus favorables à la Société incluant, entre autres, le droit pour la Société de conserver à son profit la différence entre le prix de rachat et le prix de souscription lorsque ce dernier est inférieur au précédant ou de réclamer la différence à l'investisseur au cas où il lui serait supérieur.

Dans des circonstances exceptionnelles relatives à un manque de liquidité de certains investissements réalisés par certains Sous-Fonds et aux difficultés rencontrées dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de certains Sous-Fonds, le traitement des demandes de rachat peut être différé et / ou l'émission, le rachat et la conversion des actions peuvent être suspendus par le Conseil.

Dans les mêmes circonstances, le Conseil peut envisager la création de side-pockets par tous les moyens et dans la plus large mesure possible autorisés par les lois et règlements luxembourgeoises applicables et, le cas échéant, soumis à autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

De plus, le Conseil d'Administration pourra décider de temporairement suspendre le rachat d'Actions si des circonstances exceptionnelles telle que définies à l'Article 11 des présents Statuts l'exigent.

Le Conseil pourra suspendre les droits de rachat de tout actionnaire si le Conseil juge qu'il est nécessaire de se soumettre aux lois et règlements concernant la lutte contre le blanchiment d'argent ou toute autre obligation légalement

requis de la Société, son gestionnaire d'investissement, l'agent administratif et leurs filiales respectives ou tout autre prestataire de services de la Société. Le Conseil peut également suspendre les droits de rachat de tout actionnaire si selon son avis l'effet de tels droits de rachat seraient de nature à sérieusement porter atteinte à la faculté d'opérer ou de mettre en péril le statut fiscal de la Société (ou de tout Sous-Fonds). Dans un tel cas, le Conseil ne suspendra pas les rachats pendant une période dépassant 90 jours après tout jour de rachat à partir duquel un actionnaire a fait une demande de rachat. Si au plus tard après une telle période de 90 jours la suspension n'est pas levée (e.g., parce que la raison de la suspension continue d'exister), la Société considérera entrer dans une procédure de liquidation conformément avec les dispositions de ces Statuts.

De plus, une dilution *levy* pourra être imposée sur les demandes de rachat ou de conversion des actions d'un Sous-Fonds. Une telle dilution *levy* ne pourra excéder un pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire par action, tel qu'il pourra être décidé discrétionnairement par le Gestionnaire et décrit dans les documents de vente.

Les actions de la Société rachetées par la Société sont annulées.

**Art. 11. Fréquence de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire, pour les besoins de l'émission, le rachat et la conversion des actions, sera déterminée par la Société ou tout agent désigné à cet effet, sous la responsabilité du Conseil, de temps à autre, mais en aucun cas moins d'une fois par an, comme le Conseil le déterminera (chaque jour ou heure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire étant désigné dans les Statuts comme un "Jour d'Evaluation".)

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs Sous-Fonds et l'émission, rachat ou conversion des actions de tel(s) Sous-Fonds, étant étendu que là où le contexte le requiert "Sous-Fonds" peut aussi être lu comme "Classe":

(a) pendant toute période pendant laquelle l'une des bourses ou marchés principaux, sur lequel une partie substantielle des avoirs correspondants du/des Sous-Fonds concerné(s), d'un temps à autre, est cotée ou négociée, est fermé (pour une autre raison que pour congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds évoqué(s); ou

(b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Conseil n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état des affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Conseil, une vente ou une évaluation équitable des actifs détenus par la Société attribuables au Sous-Fonds concerné n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis du Conseil le prix d'émission, et potentiellement, de rachat ou de conversion ne peut pas en toute équité être calculé; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au(x) Sous-Fonds concerné(s) sont hors de service; ou

(d) lors de toute période où la vente des actions/parts d'un véhicule d'investissement dans lequel le(s) Sous-Fonds concerné(s) peut(/peuvent) avoir investi, est suspendue ou restreinte; ou, plus généralement, pendant toute période où la remise de fonds qui seront ou pourront être impliqués dans la réalisation de ou le paiement pour l'un quelconque des investissements du/des Sous-Fonds concerné(s), n'est pas possible; ou

(e) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'un/des Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent dans l'opinion du conseil d'administration être effectués à des taux de change normaux; ou

(f) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les actionnaires de la décision du Conseil de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds de la Société; ou

(g) lorsque pour n'importe quelle autre raison, les prix d'un avoir de la Société attribuable à un Sous-Fonds concerné ne peuvent être promptement ou précisément déterminés; ou

(h) pendant toutes autres circonstances dans lesquelles agir autrement pourrait résulter en ce que la Société, l'un de ses Sous-Fonds ou ses actionnaires encourent toute responsabilité, tout inconvénient pécuniaire ou tout autre préjudice que la Société ou le Sous-Fonds ou ses actionnaires n'aurait/auraient autrement pas subis.

Si au sein d'un Sous-Fonds plusieurs Classes ont été créées, les dispositions ci-dessus s'appliqueront si elles sont pertinentes, au niveau d'une Classe.

L'avis du commencement de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

En cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e), les actionnaires peuvent notifier leur intention de retirer leur demande. Si une telle notification n'est pas reçue par la Société, cette

demande sera traitée le premier jour (le cas échéant) de souscription, de rachat ou de conversion applicable suivant la fin de la période de suspension.

**Art. 12. Règle d'évaluation.** Sauf indication du Conseil et divulgation dans les documents de vente contraire, la Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Classe dans chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") est calculée conformément aux principes comptables généralement appliqués au Luxembourg et états financiers annuels conformes aux International Financial Reporting Standards et exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises déterminées de temps à autre par le Conseil) en un chiffre par action. Elle est déterminée à chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société attribuables à chaque Classe concernée, soient les actifs nets de la Société attribuables à cette Classe diminués des engagements attribuables à cette Classe à ce Jour d'Evaluation, par le nombre d'actions émises dans cette Classe et existantes à ce moment, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action pourra être arrondie au dessus ou en dessous de l'unité la plus proche de la devise concernée telle que déterminée par le Conseil.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Evaluation concerné, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds concerné, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des actionnaires de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

A. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) Toutes les espèces en caisse et en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs.
- (2) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés).
- (3) Tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle.
- (4) Tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance.
- (5) Tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs.
- (6) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties.
- (7) La valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie.
- (8) Tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout fonds d'investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Conseil estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- 2) La valeur des titres (en ce compris les actions ou parts de fonds d'investissement fermés) qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque sera déterminée en prenant en compte les derniers prix de clôture ou, si cela est approprié, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés;
- 3) Pour les titres non cotés et les titres non négociés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé, aussi bien que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du Conseil, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le Conseil sur base de la valeur probable de réalisation;
- 4) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis;
- 5) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des derniers cours de clôture disponibles sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des futures;
- 6) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente;
- 7) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont généralement pas utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds cibles) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires pertinents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour

lesquelles il y a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif pertinent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

8) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Conseil.

Le Conseil, ou tout mandataire désigné à sa discrétion, peut permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation, s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

Dans le but de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif, peut, en tenant compte des soins à apporter et de la diligence requise à cet égard, s'appuyer complètement et exclusivement, sauf en cas d'erreur manifeste ou négligence de sa part, sur les évaluations fournies (i) par les diverses sources d'évaluation disponibles sur le marché telles que les agences de cotation ou les administrateurs de fonds (ii) par les courtiers, ou

(iii) par un spécialiste nommé par le Conseil à cet effet. Enfin, dans l'hypothèse où aucun prix n'est trouvé ou quand la valeur n'a pas été correctement estimée, l'agent administratif pourra s'appuyer sur l'évaluation du Conseil.

Dans les hypothèses où (i) une ou plusieurs sources d'évaluation ne parvient pas à fournir les évaluations à l'agent administratif, ce qui pourrait avoir un impact substantiel sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou quand (ii) la valeur de tout actif n'a pas pu être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé, l'agent administratif est autorisé à reporter le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et par conséquent, peut ne pas être en mesure de déterminer les prix de souscription, rachat et conversion. Le Conseil devra être immédiatement informé par l'agent administratif au cas où une telle situation se produit. Le Conseil pourra ensuite décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Afin d'éviter toute confusion, les dispositions de cet Article 12 sont des règles destinées à déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à influencer sur le traitement comptable ou juridique des actifs et engagements de la Société ou de tous titres émis par la Société.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre (sans limitation):

(1) Tous les emprunts, effets et comptes exigibles.

(2) Tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts).

(3) Tous les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, y compris les commissions de rendement, les commissions du dépositaire, de l'agent administratif et de l'agent de registre et transfert).

(4) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés et non encore payés par la Société.

(5) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.

(6) Tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les frais de constitution et les coûts des modifications subséquentes des documents constitutifs, tout les coûts de traduction, les commissions et dépenses payables au(x) gestionnaire(s) et/ou au(x) conseiller(s) en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, au dépositaire et à ses agents correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, ou à tous autres agents ou employés de la Société, ainsi qu'aux représentants permanents des lieux où la Société est sujet à enregistrement, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tout rapport aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires et des réunions du conseil d'administration, les dépenses de voyage raisonnables des administrateurs, la rémunération d'administrateurs, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales ou similaires et les bourses d'échange, le coût de publication des prix d'émission et de publication ainsi que tout autre frais de fonctionnement, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les honoraires des apporteurs d'affaires, les dépenses financières, bancaires et de courtage et tout autre coût administratif ainsi que les intérêts, les frais bancaires, de conversion de devise, les frais de poste, téléphone et télex, des assurances, y compris le coût d'assurance pour les administrateurs, les employés et agents de la Société, coûts et dépenses en rapport avec les procédures légales, notariales et/ou adminis-

tratives et les dédommagements résultant des procédures concernant directement ou indirectement la Société, les employés et les agents de la Société ainsi que, dans les limites de la loi, les procédures judiciaires, notariales et/ou administratives et dédommagements résultant de telles procédures en relation directe ou indirecte avec des anciens actionnaires ou les actionnaires existants.

En évaluant le montant de ces engagements, la Société devra prendre en considération pro rata temporis les dépenses, administratives et autres, qui interviennent régulièrement ou périodiquement.

C. La Société établira une masse d'actif et de passif séparée pour chaque Sous-Fonds de la manière suivante:

(1) les produits résultant de l'émission d'actions dans différents Sous-Fonds d'une Classe seront alloués dans les livres de la Société à la masse d'avoirs de ce Sous-Fonds et les avoirs, dettes, engagements et revenus et dépenses relatifs à ce Sous-Fonds seront alloués à la masse d'avoirs correspondante conformément aux dispositions ci-dessous;

(2) lorsqu'un revenu ou un actif découle d'un autre actif, ce revenu ou cet actif sera enregistré dans les livres de la Société dans le même Sous-Fonds détenant l'actif duquel il a dérivé et à chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur est allouée au Sous-Fonds correspondant;

(3) lorsque la Société encours un engagement qui est en rapport avec un actif dans une masse d'avoirs donnée d'un Sous-Fonds ou une opération effectuée en rapport avec les actifs d'un Sous-Fonds déterminé, cet engagement sera alloué à ce Sous-Fonds;

(4) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds au pro rata de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire ou de toute autre manière que le Conseil pourra déterminer de bonne foi;

(5) après la distribution de dividendes aux actionnaires d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds sera réduite du montant de telle distribution.

Si deux ou davantage Classes ont été créées au sein d'un Sous-Fonds, les règles d'allocation mentionnées ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à de telles Classes.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Conseil ou par un agent que le Conseil peut désigner aux fins de calculer la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

D. Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions de la Société sujettes à une demande de rachat sont considérées comme existantes et prises en considération jusqu'à la fermeture des bureaux le Jour d'Évaluation auquel elles sont rachetées et le prix de rachat doit être considéré comme engagement de la Société, à partir de la fermeture des bureaux un tel Jour d'Évaluation jusqu'à ce que le prix en soit payé;

(b) chaque action de la Société dont toute souscription a été acceptée mais dont le paiement n'a pas été reçu sera réputée comme étant existante à partir de la fermeture des bureaux le Jour d'Évaluation où elle a été allouée et le prix de celle-ci sera réputé être une dette due à la Société jusqu'à ce qu'il aura été reçu par la Société;

(c) tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux du marché ou de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe concernée; et

(d) dans la mesure du possible, effet sera donné au Jour d'Évaluation à tout achat ou vente de titres contracté par la Société un tel Jour d'Évaluation.

**Art. 13. Co-gestion.** Le Conseil peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout conformément aux réglementations applicables.

### Titre III. Administration et Supervision

**Art. 14. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période déterminée par l'assemblée conformément à la loi, étant toutefois entendu qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur, nommé par une assemblée générale d'actionnaires, deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants ainsi nommés pourront élire, par un vote majoritaire, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 15. Réunions du Conseil.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui

devra conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil peuvent désigner toute personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble ou par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle désignation un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut également assister aux réunions du Conseil par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver un tel vote.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en tant que mandataire à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs ou par télex, câble, télégramme, message télécopié ou par téléphone pour autant que dans ce dernier cas un tel vote soit confirmé par écrit.

Le Conseil peut nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints et autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les affaires et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoirs à tout comité qui comprendront les personnes (membres ou non du Conseil) tel qu'il estime approprié, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des administrateurs et qu'aucune réunion de ces comités n'a le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations discrétionnaires à moins que la majorité de ceux présents soient administrateurs de la Société.

**Art. 16. Procès-verbal.** Le procès-verbal de toute réunion du Conseil sera signé par le président pro tempore, le cas échéant, qui aura présidé à cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un tel président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique sociétaire et d'investissement et la conduite de la gestion et de l'administration des affaires de la Société.

Le Conseil fixera également toutes les restrictions qui seront de temps à autre applicables aux investissements de la Société.

**Art. 18. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec toute autre société ou firme ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou firme. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de par ce lien et/ou cette relation avec une telle autre société ou firme privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société soumise pour approbation au Conseil en conflit avec celui de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir



doit informer le Conseil de ce conflit et il ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas lorsque les décisions du Conseil ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts de toute sorte, situation ou opération impliquant toute entité promouvant la Société ou, toute société filiale de cette société ou toute autre société ou entité déterminée souverainement de temps à autre par le Conseil pour autant que cet intérêt personnel n'est pas considéré comme un intérêt opposé selon les lois et réglementations applicables, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil peut déterminer souverainement.

**Art. 19. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à sa demande, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en mesure d'être indemnisé. Cette personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, toute indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir en question.

**Art. 20. Pouvoir de signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui une telle autorité a été déléguée par le Conseil.

**Art. 21. Réviseur d'entreprises.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période s'achevant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Comptes annuels Distributions**

**Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires de la Société sans égard à la Classe détenue par eux. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 23. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Si et dans la mesure permise et dans les conditions prévues par les lois et règlements du Luxembourg, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue à une autre date, heure et lieu que ceux mentionnés dans le paragraphe précédent, dont date, heure et lieu doivent être décidés par le Conseil.

D'autres assemblées d'actionnaires ou de détenteurs d'actions de tout autre Sous-Fonds ou Classe peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 24. Quorum et Votes.** Les quorums et préavis requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Si et dans la mesure permise et dans les conditions prévues par les lois et règlements du Luxembourg, la notice de toute assemblée générale des actionnaires pourra préciser que le quorum et la majorité applicable pour cette assemblée générale sera déterminé par référence aux actions émises et en circulation à une certaine date et heure précédant l'assemblée générale (la "Date d'Enregistrement"), attendu que le droit de l'actionnaire de participer à une assemblée générale des actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par cet actionnaire à la Date d'Enregistrement.

Toute action de toute Classe, quelque soit la Valeur Nette d'Inventaire par action au sein de la Classe, donne droit à une voix, sous réserve des limites imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par câble ou télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver cette procuration. Une telle procuration est réputée valable, pour autant qu'elle n'ait été révoquée, pour toute assemblée reconvoquée des actionnaires. Une société peut signer une procuration pour un représentant autorisé.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Chaque actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote envoyés par poste ou facsimilé au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre ou de s'abstenir concernant chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui ne montrent ni une voix en faveur, ni une voix en défaveur de la résolution, ni une abstention seront nuls. La Société ne prendra en considération que les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils sont relatifs.

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 26. Distributions.** L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil, détermine la façon dont le solde des bénéfices nets annuels sera utilisé, et peut, déclarer des dividendes de temps à autre.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Conseil.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum requis par la Loi.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

## **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation peuvent être distribués en nature aux détenteurs d'actions.

**Art. 28. Liquidation et Réorganisation.** Au cas où la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe quelconque n'a pas atteint ou a diminuée jusqu'à un montant déterminé par le Conseil comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné le justifie ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Conseil peut décider la liquidation par rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation) déterminée au Jour d'Evaluation auquel cette décision deviendra effective. La décision de liquidation sera publiée par la Société avant la date effective de la liquidation et la publication indiquera les raisons ainsi que les procédures relatives aux opérations de liquidation. Si le Conseil ne décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou afin d'assurer un traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation).

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'actions quelconque pourra, sur proposition du Conseil et avec son accord, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe et rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) déterminée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale des actionnaires et les résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Les actifs qui ne peuvent pas être distribués aux actionnaires concernés au moment de la clôture de la liquidation d'un Sous-Fonds ou Classe seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des actionnaires concernées. Les montants non réclamés seront déchés conformément la loi luxembourgeoise.

Dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus, le Conseil peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque (le "Sous-Fonds contribuant") à un des Sous-Fonds déjà existants au sein de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ("OPC") ou à tel autre sous-fonds d'un tel OPC (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ("split") ou d'une consolidation ("reverse split"), si nécessaire, et le paiement de tout montant correspondant aux droits sur des fractions aux actionnaires), en tenant compte que là où le contexte le requiert, "Sous-Fonds" peut aussi être lu comme "Classe". Une telle décision sera notifiée aux actionnaires concernés (avec des informations relatives à ce nouveau Sous-Fonds) un mois avant la date à laquelle la réorganisation deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions pendant cette période. Après cette période, la décision sera applicable à l'entière des actionnaires qui n'ont pas utilisé cette faculté, sauf que dans le cas d'une contribution à un OPC du type fonds commun de placement ou un OPC étranger, une telle décision sera applicable uniquement aux actionnaires qui approuvent expressément la réorganisation.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le paragraphe précédent, la contribution des actifs et passifs attribuables à un Sous-Fonds quelconque à un autre Sous-Fonds de la Société pourra être décidée par une assemblée générale

des actionnaires du Sous-Fonds contribuant, sur proposition du Conseil et avec son accord, du Sous-Fonds contribuant pour lequel il n'y a aucune exigence de quorum et qui décidera de cette réorganisation par résolution approuvée par majorité simple des votes exprimés.

Une contribution des actifs et passifs attribuables à un Sous-Fonds quelconque à un autre OPC ou à un Sous-Fonds au sein d'un tel OPC pourra être décidée par une assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds contribuant pour laquelle aucun quorum ne sera requis et qui décidera à la majorité simple des votes exprimés, sauf que dans le cas d'une contribution à un OPC du type fonds commun de placement ou un OPC étranger, une telle décision sera applicable uniquement aux actionnaires qui approuvent expressément la réorganisation.

**Art. 29. Banque Dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (le "Dépositaire").

Dans l'hypothèse d'un retrait du Dépositaire, volontaire ou non, le Dépositaire restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'un autre établissement de crédit éligible.

**Art. 30. Modification des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité fixés par la loi luxembourgeoise.

**Art. 31. Nom de la Société.** La Société va conclure un contrat de gestion d'investissement avec une ou plusieurs sociétés ou filiales du groupe Diapason (ci-après collectivement le "Gérant"), contrat sous lequel ce Gérant donnera des conseils et gèrera les portefeuilles d'investissements de la Société. Dans le cas d'une résiliation du contrat de gestion d'investissement dans quelconque forme que ce soit, la Société changera, immédiatement, sur demande du Gérant son nom en un nom qui ne ressemble pas à celui indiqué à l'Article 1, plus précisément n'incluant pas le mot "Diapason" ou tout autre mot similaire de toute partie de ce dernier, et plus aucun usage du nom ou de la marque Diapason sera utilisé par la Société sans l'accord expresse de l'entité détenant les droits intellectuels sur le nom "Diapason" (le "Détenteur du nom de Diapason"). La Société indemniserà le Détenteur du nom de Diapason et le tiendra indemne de et contre toute responsabilité, dommages, pertes, réclamations, causes d'action, coûts, dépenses (incluant sans limitation les dommages indirects, consécutifs, spéciaux, accessoires, ou punitifs découlant ou étant en connexion avec l'usage du nom "Diapason" dans n'importe quelle forme à partir de la date de terminaison effective des fonctions du contrat de gestion d'investissement du Gérant nommé)

**Art. 32. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera au jour de la constitution et se terminera au 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription – Libération*

Le souscripteur a souscrit pour trois cent dix (310) actions et a libéré le montant en espèces de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-).

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de la constitution s'élèvent environ à EUR 3.000,-.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate et déclare expressément que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26,5 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante a par la suite immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

#### *Seconde résolution*

les personnes suivantes agiront en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la première assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- Lionel Motière, résidant professionnellement à Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Suisse;
- Justin Egan, résidant professionnellement à 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- Guillaume Le Fur, résidant professionnellement à Chemin du Viaduc 1, 1008 Prilly, Suisse.

*Troisième résolution*

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à première assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40393. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133302/1497.

(110154286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113516/10.

(110129629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Xacat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.148.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113517/11.

(110130105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**ZHAROL Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 159.121.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

\* Révocation Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F.-Kennedy, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommée Commissaire aux comptes:

\* Madame Murielle de Ferrières, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg 119, Avenue Gaston Diderich, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113522/16.

(110129384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**A&G Global Sicav, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 115.839.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 juin 2010,  
enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 19 août 2010, L100128146.05*

Le mandat de A&G GLOABL GP en tant qu'associé gérant commandité de la société à été nommé pour une période indéfinie lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par le notaire en date du 31 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011113548/17.

(110128561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées datées du 22 juin 2011*

En remplacement de Monsieur Alexandre BONNA, gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur Peter MULLER, administrateur de sociétés, né à Zurich (Suisse), le 6 décembre 1941, demeurant à CH-1202 Genève (Suisse), 30, rue Antoine-Carteret, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011113557/15.

(110129312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Zharol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 154.616.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

\* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3 Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommée Commissaire aux comptes:

\* Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113523/16.

(110129400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Paladin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 25.356.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2011:*

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 11 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011116083/27.

(110132704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

**AD GSM Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.660.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113550/10.

(110128589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.169.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> Août 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113752/18.

(110129608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**4ART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011113526/13.

(110129408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Euro Art Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Huy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.629.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 14. Juni 2011.

Martine WEINANDY  
Notar

Référence de publication: 2011113544/12.

(110128150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.094.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2011  
tenue au siège social 323, route de de Longwy à 17.00 heures*

En date du 20 avril 2011, l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à 17.00 heures a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Claude WEBER, domicilié L-6969 à Oberanven, 43, Bei der Aarnescht comme administrateur délégué avec pouvoir de signature.

Jean-Claude WEBER / Robert MOULIN.

Référence de publication: 2011113551/13.

(110129231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: GBP 11.321.058,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

**EXTRAIT**

En date du 17 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Andrew Guille en tant que membre du conseil de surveillance et a décidé de nommer en son remplacement Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2011113562/17.

(110129299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 156.083.

—  
*Extrait de la résolution écrite de l'actionnaire  
unique de la société le 1<sup>er</sup> décembre 2010*

*Première résolution*

L'actionnaire unique reconnaît que la première période comptable de la Société commencera à la date de constitution (8 octobre 2010) et finira le 31 décembre 2011.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011113553/13.

(110129192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 155.992.

—  
*Extrait de la résolution écrite de  
l'actionnaire unique de la société le 1<sup>er</sup> décembre 2010*

*Première résolution*

L'actionnaire unique reconnaît que la première période comptable de la Société commencera à la date de constitution (8 octobre 2010) et finira le 31 décembre 2011.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011113554/13.

(110129188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Polybotes Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 84.651.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 11 avril 2011 que:

Suite à la démission en qualité d'Administrateur de la société de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, né le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011119683/28.

(110136328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---



**AMP Capital Investors (Luxembourg No. 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 155.993.

—  
*Extrait de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la société le 1<sup>er</sup> décembre 2010*

*Première résolution*

L'actionnaire unique reconnaît que la première période comptable de la Société commencera à la date de constitution (8 octobre 2010) et finira le 31 décembre 2011.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011113555/12.

(110129191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Audit and Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 150.245.

—  
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113556/10.

(110128595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**DCG Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 159.802.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
le Conseil d'Administration le 26 mai 2011*

Le 26 mai 2011, le Conseil d'Administration de la Société a consenti à l'adoption de la résolution suivante:

- De nommer M. Christopher Bennett, résidant professionnellement au 47, Esplanade, St Hélier, Jersey JE1 0BD, en tant que Président du Conseil d'Administration. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011113559/16.

(110129255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**LS7 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8224 Mamer, 17, rue de Rome.  
R.C.S. Luxembourg B 153.719.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 AOÛT 2011.

*Pour: LS7 MANAGEMENT S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011113582/16.

(110128770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, with registered office at 31/F., The Center, 99, Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Companies Registry of the Hong Kong Special Administrative Region under number 1594854 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, rue de Mondorf, L-5552 Remich, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 20 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 2583 page 123961 on 26 November 2010, registered with the Trade and Companies Register under number B 156.218 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Kessler on 19 May 2011, not yet published in the Mémorial.

II.- That the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the municipality of the company's registered office to Schengen;
2. Subsequent amendment to article 3 of the articles of association to reflect the preceding resolutions;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 51, rue de Mondorf, L-5552 Remich, Grand Duchy of Luxembourg to 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of this deed.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 3 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 3.** The Company has its registered office in the City of Schengen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schengen by decision of the board of managers."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, ayant son siège social au 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, enregistrée au Registre des Sociétés de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong sous le numéro 1594854 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est le seul associé de «CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis 51, rue de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Memorial») numéro 2583 page 123961 en date du 26 novembre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.218 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Kessler en date du 19 mai 2011, en cours de publication au Mémorial.

II.- Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent Euro) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert de la commune du siège social de la Société à Schengen;
2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 51, rue de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, au 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au jour du présent acte.

#### *Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schengen, Grand-Duché de Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Schengen par décision du conseil de gérance.»

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle, en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10745. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2011113868/109.

(110130411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juillet 2011, que la fonction de délégué à la gestion journalière de Monsieur Ludovic CHECHIN-LAURANS est suspendue à partir du 1<sup>er</sup> août 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011113563/14.

(110129246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**HTV Invest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.841.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011113567/13.

(110128754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Transports Heico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 94.989.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 6 décembre 2010*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Yvonne SCHADECK, née le 23 avril 1949 à Ettelbrück, demeurant 2 Am Bongert à L-8528 Colpach-Haut, aux fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Romain HEIRENS, demeurant 2, Am Bongert L-8528 Colpach-Haut
- Madame Carmen LAMBERT, demeurant 13, rue des Bois L-8820 Holtz
- Madame Yvonne SCHADECK, demeurant 2, Am Bongert à L-8528 Colpach-Haut

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 6 décembre 2010*

*Président du Conseil d'Administration*

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Romain HEIRENS, né le 8 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 2, Am Bongert L-8528 Colpach-Haut, aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Le mandat du Président du conseil d'administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2013.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 18 janvier 2011

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date du 28 octobre 2008, de ses fonctions d'administrateur de Madame Albertine FISCHER.

Référence de publication: 2011116159/27.

(110132711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

---

**Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

—  
*Extrait de l'approbation du comité de Direction  
de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.*

BOD Approval N ° 4/2011

En date du 25 mai 2011, le comité de Direction de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. a approuvé à l'unanimité la nomination de M. Aristeidis Xenofos comme administrateur du conseil d'administration de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

L'adresse de M. Aristeidis Xenofos est 10, Stadiou Street, GR-10564 Athènes, Grèce.

Son mandat expirera à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Vincenzo Lomonaco / Helen Fotineas

Directeur Général / Vice-Président

Référence de publication: 2011113565/17.

(110129261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

—  
Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, W1G OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113635/16.

(110129640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Audit and Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.245.

—  
Le bilan au 14/07/2011 (Date de clôture de la liquidation de la Société) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113601/11.

(110129669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Clestra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 58.329.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 29 juin 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Thierry Résibois demeurant professionnellement au 33, avenue du Maine F75755 Paris Cedex 15 (France),
- la société GROUPE CLESTRA HAUSERMAN (anciennement CLESTRA HOLDING), immatriculée TI 405 203 688 au RCS Strasbourg et ayant son siège social au 1 route du Docteur Albert Schweitzer F-67400 Illkirch Graffenstaden (France), représentée par Monsieur François-Denis Poitral demeurant professionnellement au 42, avenue Raymond Poincaré F-75116 Paris (France).

L'Assemblée constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Verley est arrivé à échéance et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Michel Gueguen, demeurant professionnellement au 33, avenue du Maine F-75755 Paris Cedex 15 (France). Les mandats d'administrateurs, ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Roger Verley est arrivé à échéance et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Michel Gueguen, demeurant professionnellement au 33, avenue du Maine F-75755 Paris Cedex 15 (France). Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean-Michel Gueguen, ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS (FIDUO à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248 et ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Référence de publication: 2011117528/26.

(110135198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.085.

Le rapport financier semestriel au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011113566/10.

(110128794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Euro Art Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Huy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.629.

Im Jahre zweitausendelf, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf,

sind erschienen:

- 1.- Frau Angela LOGES, Bürokauffrau, wohnhaft zu D-54619 Uttfeld, Raiffeisenstrasse Nr.4
- 2.- Frau Dominica Ojeda Diez, Kunsthistorikerin, wohnhaft zu Calzada No 475, entre EyF Apto. 11. piso 7, Vedado Ciudad Habana (CUBA);

hier vertreten durch Herrn Dieter RÖDER, Versicherungskaufmann, wohnhaft zu D-54689 Daleiden, Hauptstrasse, 30, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Calzada, am 10. Mai 2011.

- 3.- Herr Sebastian HATEGAN, Economist, wohnhaft zu 2200 Brasov, rue Harmanului 23, bloc 32 bis sc B appt. 10;  
Besagte Vollmacht, nachdem sie von den Komparenten und dem amtierenden Notar «ne varietur» unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO ART LUXEMBOURG S.à.r.l (1996 2409 639) mit Sitz zu L-9415 Vianden, 1, rue de Huy, zu sein, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 15. Oktober 1996 und veröffentlicht im Mémorial C am 17. Dezember 1996, Nummer 655, Seite 31429, verschiedentlich abgeändert und zwar zuletzt durch Urkunde aufgenommen vom selben Notar am 25. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C am 30. Juni 2000, Nummer 461, Seite 22083;

RCS B104629

und ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

1.- Frau Angela LOGES, vorbenannt, tritt hiermit ab hundertsevenundsechzig (167) ANTEILE der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO ART LUXEMBOURG s.à.r.l. an Herrn Dieter RÖDER, vorbenannt, welcher dies annimmt.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragung findet statt zu den privatschriftlichen Bedingungen welche zwischen den Parteien vereinbart wurde.

2.- Herr Dieter RÖDER wird Eigentümer der ihm somit abgetretenen Geschäftsanteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage angerechnet.

Herr Dieter RÖDER wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

3.- Die Gesellschafter erklären mit der vorstehenden Geschäftsanteilabtretung einverstanden zu sein.

4.- Frau Angela LOGES, Frau Dominica Ojeda Diez und Herr Sebastian HATEGAN, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als administrativer respektiv als technischer Geschäftsführer und Gesellschafter der Gesellschaft EURO ART LUXEMBOURG S.à.r.l.", erklären, die gegenwärtigen Abtretungen anzunehmen, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1993 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, beziehungsweise Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

5.- Infolge der vorstehenden Abtretung hat Artikel 6 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

« **Art. 6. Ab. 2.** Die Gesellschaftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

durch Frau Dominica Ojeda Diez, vorbenannt, hundertsevenundsechzig Anteile . . . . .	167
durch Herrn Sebastian HATEGAN, vorbenannt, hundertsevenundsechzig Anteile . . . . .	167
durch Herrn Dieter RÖDER vorbenannt, hundertsevenundsechzig Anteile . . . . .	167
Total: fünfhundertundein Anteile . . . . .	501»

6.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen sind zu Lasten der Gesellschaft EURO ART LUXEMBOURG S.à.r.l.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Loges Angela, Dieter Röder, Sebastian Hategan, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 09 juin 2011. Relation: CLE/2011/628. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Eintragung im Firmenregister.

Clerf, den 14. Juni 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011113543/57.

(110128149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg;

- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeure professionnellement 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeure professionnellement 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011115431/24.

(110132556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

---

**Immo Prime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 133.518.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 août 2011 que:  
1. La nomination de Mlle Nathalie CLERCX, résidant à 3, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg, en tant qu'administrateur-déléguée est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour Immo Prime S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011113568/13.

(110129228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Investec S1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.639,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.840.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011113570/13.

(110128766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 196.525,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.703.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juillet 2011, de nommer Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas) résidant au 15, rue Jean Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, à compter du 13 juillet 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur William Bonn;
- Monsieur Jacques Reckinger;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011113686/21.

(110129875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---



**CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 4.098.659,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 6<sup>th</sup> June, 2011*

Die Geschäftsführer der Gesellschaft haben mit Datum vom 6<sup>th</sup> June, 2011 beschlossen, den Firmensitz der Gesellschaft von 14-16 Rue Philippe II, Luxembourg L-2340 nach 44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 zu verlegen mit Wirkung vom 24<sup>th</sup> June, 2011 an.

Luxembourg, 6<sup>th</sup> June, 2011.

John Cassin

Manager

Référence de publication: 2011113618/15.

(110129712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Incar Equipment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 83.247.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 04.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113571/10.

(110128596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Kelso CCS I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.718.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Kelso CCS I S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011113575/14.

(110128574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Kelso CCS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.721.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Kelso CCS II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011113576/14.

(110128576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**CPI I&G France S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.429.

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au  
33 Cavendish Square  
Londres, W1G OPW  
Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011113639/16.

(110129643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KAHE Design et Décoration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 145.099.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113577/10.

(110128585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 113.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113578/10.

(110128774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**De Luxe S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. De Luxe Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 9.046.

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DE LUXE HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 9.046,

constituée sous la dénomination de DE LUXE S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 1970, publié au mémorial C numéro 148 du 07 septembre 1970,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 712 du 19 juillet 2005.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Modification de la raison sociale en DE LUXE S.A.

Modification afférente de l'article 1, alinéa 1 des statuts;

3) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger»;

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières, à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en DE LUXE S.A., de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE LUXE S.A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011114565/82.

(110131107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**LuxCo 98 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.831.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Août 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011113581/13.

(110128800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Mirae Asset Global Discovery Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.578.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 juillet 2011.

Pour le compte de Mirae Asset Global Discovery Fund, Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Jean-Yves CORNEAU

Référence de publication: 2011113583/13.

(110128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Mads Skak Olufsen s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249-255, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.398.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113584/10.

(110128594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Parteuropa Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTEUROSA HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 26 juillet 2011

- L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social avec effet immédiat au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011113587/14.

(110129190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**CPI I&G Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.444.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au  
33 Cavendish Square  
Londres, W1G OPW  
Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113638/17.

(110129719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.109.300,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juillet 2011, de nommer Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas) résidant au 15, rue Jean Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, à compter du 13 juillet 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur William Bonn;
- Monsieur Jacques Reckinger;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011113703/21.

(110129852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Rodrigues & Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 41, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.487.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113588/10.

(110128715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Spinrite Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 24.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011113589/14.

(110128767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Saler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113590/10.

(110128583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**BCSP V CE Lux III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juillet 2011, de nommer Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas) résidant au 15, rue Jean Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, à compter du 13 juillet 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur William Bonn;
- Monsieur Jacques Reckinger;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2011113608/20.

(110129850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Spirit & Taste Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7563 Mersch, 60, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.005.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113591/10.

(110128593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.657.

Le Bilan consolidé au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Thai Union European Seafood 1 S.A.

Johannes L. de Zwart

Administrateur A

Référence de publication: 2011113592/13.

(110128579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 111.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113593/10.

(110128773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.060.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.015.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juillet 2011, de nommer Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas) résidant au 15, rue Jean Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, à compter du 13 juillet 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur William Bonn;
- Monsieur Jacques Reckinger;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011113704/21.

(110129817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**USG Financial Forces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120338/10.

(110138085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**PL.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.363.

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 14 juillet 2011 acte reçu par-devant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2011, relation: EAC/2011/9612 que:

- le capital social de la prédite société de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25.- €) chacune se trouve reparti comme suit:

Madame Elvira VALEOULLINA, demeurant à L-2222 Luxembourg, 282 rue De Neudorf . . . . .	499 parts
- Monsieur Olivier LAMBIN, demeurant à B-6637 Fauvillers, 27 HONville . . . . .	<u>1 part</u>
Total: CINQ CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	500 parts

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris la résolution suivante:

Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Elvira VALEOULLINA, prédite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 août 2011.

Mlle MUHOVIC.

Référence de publication: 2011115471/20.

(110132637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**PGF II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> août 2011*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

- Monsieur François BROUXEL, Administrateur;
- Monsieur Pierre METZLER, Administrateur;
- Monsieur Mark CRADER, Administrateur;
- Monsieur Peter O'GRADY WALSH, Administrateur;
- Monsieur Robert HASSETT, Administrateur;
- Monsieur Mark CRADER, Administrateur;
- Monsieur Jonathan GRAY, Administrateur;
- Madame Susanna MORRIS, Administrateur;

- La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115465/23.

(110132068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Personem (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115459/10.

(110132609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.